

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Perpignan
4 Rue André Bosch

66000 PERPIGNAN

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl ACTIF CONSEIL
1 rue Henri le Chatelier
66000 PERPIGNAN

Dépôt effectué par :

Sàrl ACTIF CONSEIL
1 rue Henri le Chatelier
66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : Perpignan B 333 976 785

<806/1985B00518>

Pièces déposées le 24/04/2008

Numéro : 2802353

Acte sous seing privé du 30/10/2007
- Cession de parts (ou Donation)

L'un des greffiers associés



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.

2802353
24/4/08

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignées :

- la société ACTIF CONSEIL,

société à responsabilité limitée au capital de 115 600 €,
ayant son siège social 1, rue Henry le Châtelier, 66100 PERPIGNAN,
identifiée sous le numéro R.C.S. Perpignan 333 976 785,
représentée par Monsieur Thierry GUILLARD, en qualité de gérant,

et

- la société ACTIF CONSEIL AUDIT,

société anonyme au capital de 1 080 000 €,
ayant son siège social 1, rue Henry le Châtelier, 66100 PERPIGNAN,
identifiée sous le numéro R.C.S. Perpignan 352 395 651,
représentée par Monsieur Lucien CIVIL, en qualité de président directeur général,

ci-après dénommées "les cédants", d'une part,

- la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES,

société à responsabilité limitée au capital de 1 729 360 €,
ayant son siège social 1, rue Henry le Châtelier, 66100 PERPIGNAN,
identifiée sous le numéro R.C.S. Perpignan 481 701 670,
représentée par Madame Corinne BENTURA, en qualité de gérante,

ci-après dénommée "la cessionnaire", d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seings privés en date à Balma du 6 décembre 1993, enregistré le 7 décembre 1993 à la Recette des impôts de Toulouse Nord-Ouest, bordereau 432, folio 37, il existe une société à responsabilité limitée à capital variable dénommée ACTIF CONSULTANTS, au capital de 7 622,45 €, divisé en 500 parts de 15,24 € chacune, dont le siège est fixé 31, avenue Marcel Dassault, 31500 TOULOUSE, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS : TOULOUSE B 393 254 925. La société ACTIF CONSULTANTS a pour objet principal services informatiques, conseils, études et formations.

Les cédants possèdent chacun 250 parts sociales de 15,24 € chacune qu'ils ont acquises :

1) Pour la société ACTIF CONSEIL AUDIT, par acte sous seing privé en date à Aussonne du 30/12/96, enregistré à la recette de Perpignan Réart le 30/01/1997 Bordereau 52/01.

2) Pour la société ACTIF CONSEIL, par acte sous seing privé en date à Balma du 19 juin 2006 enregistré à la recette des impôts de Toulouse Est bordereau n°2006/403, le 03/07/2006.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

LC TC CB

CESSION

- Par les présentes, la société ACTIF CONSEIL AUDIT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES qui accepte, les deux cent cinquante parts sociales de 15,24 € numérotées de 1 à 250 lui appartenant dans la Société.

- Par les présentes, la société ACTIF CONSEIL cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES qui accepte, les deux cent cinquante parts sociales de 15,24 € numérotées de 251 à 500 lui appartenant dans la Société.

La société ACTIF CONSEIL ASSOCIES devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

La cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont elle déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associée. Elle jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

La cessionnaire aura seule droit aux dividendes susceptibles d'être attribués aux dites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de neuf euros et soixante treize centimes par part pour chacun des cédants, soit un total de quatre mille huit cent soixante cinq euros (4 865 €), que la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES a payé à l'instant même à concurrence de 2 432,50 € à chacun des cédants.

Les cédants le reconnaissent et lui en donnent valable et définitive quittance.

DECLARATIONS DES CEDANTS ET DE LA CESSIONNAIRE

Les cédants déclarent :

que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

Les cédants et la cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

AGREMENT DE LA CESSION

CI TM AB

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 14 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

La société ACTIF CONSEIL, représentée par son gérant et la société ACTIF CONSEIL AUDIT, représentée par son président, seules associées de la Société ACTIF CONSULTANTS déclarent donner leur consentement à la présente cession et agréer la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES en qualité de nouvelle associée.

En conséquence, les associées sont convenus de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées comme suit en fonction des apports effectués lors de la constitution de la société et des cessions de parts du 30 décembre 1996, du 19 juin 2006 et du 30 octobre 2007 :

- à la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES,
cinq cents parts sociales numérotées de 1 à 500500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
cinq cents parts.....500 parts

REMISE DE PIECES

Les cédants ont remis présentement à la cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que la société ACTIF CONSULTANTS est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Ils précisent que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 5 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 € et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

$$4\,865\,€ - (23\,000\,€ \times 500 / 500) = 0$$

CC  CB

FORMALITES DE PUBLICITE

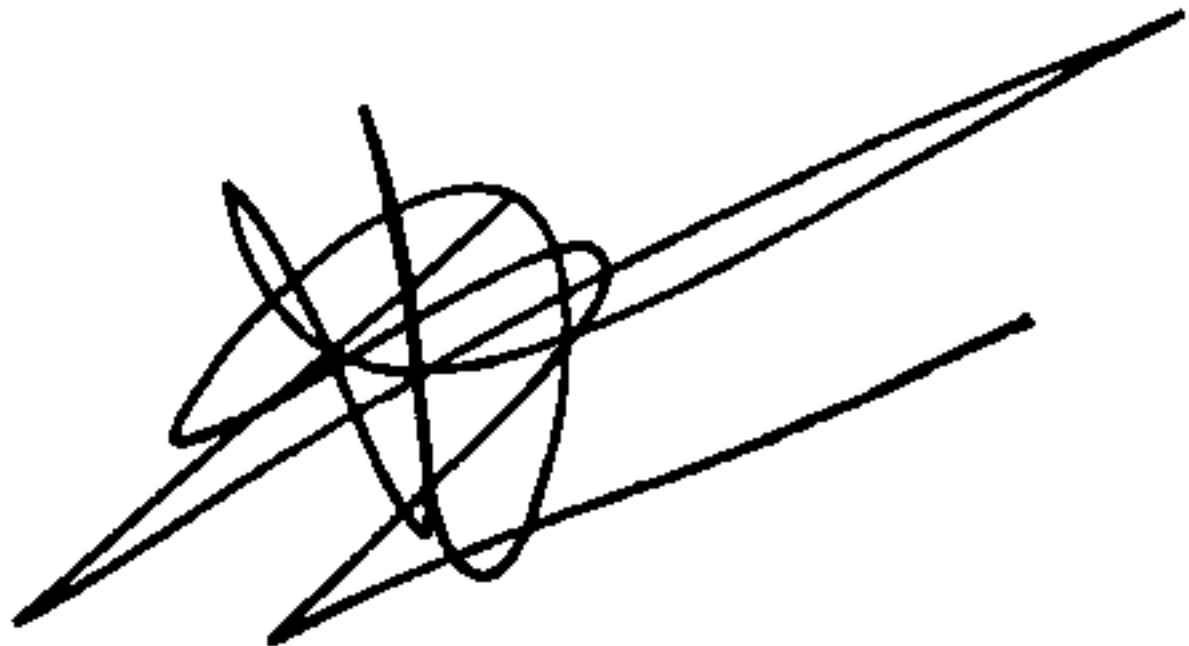
La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la cessionnaire qui s'y oblige.

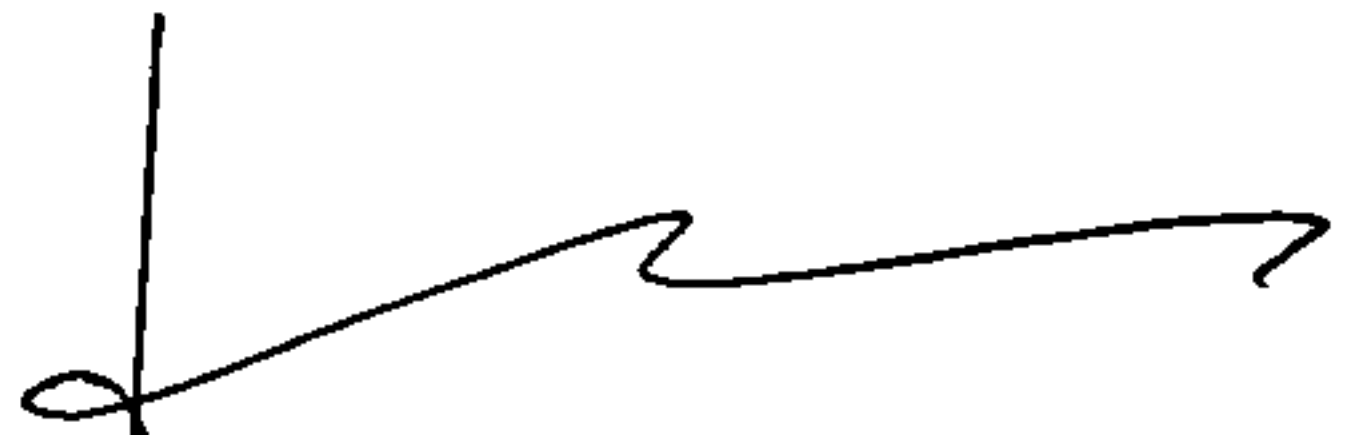
Fait à Perpignan
Le 30 octobre 2007
En 7 exemplaires originaux

Bon pour cession de deux cent,
cinquante parts sociales, bon pour
quittance de 2432,50 €.



Les cédants
La société ACTIF CONSEIL AUDIT
représentée par M. Lucien CIVIL

Bon pour cession de
deux cent cinquante parts sociales
Bon pour quittance de 2432,50



La société ACTIF CONSEIL
représentée par M. Thierry GUILLARD

Bon pour acquisition de
deux cents cinquante
parts sociales



La cessionnaire
La société ACTIF CONSEIL ASSOCIES
Représentée par Mme Corinne BENTURA

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PERPIGNAN-TET

Le 19/11/2007 Bordereau n°2007/1 495 Case n°20

Ext 8522

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

13